

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La Ville de Chapais adopte son budget 2015

Chapais, le 16 décembre 2014 - Le conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté ce soir son budget 2015 ainsi que son programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2015-2016-2017. Le budget d'opération présente des revenus et des dépenses de l'ordre de 5 M\$, soit une baisse de 0,5 % par rapport au budget de 2014. Ce budget équilibré, prudent et responsable a été élaboré en tenant compte du nouveau pacte fiscal transitoire conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités en octobre dernier. Ce pacte transitoire prévoit des compressions de 300 M\$ dans les transferts aux municipalités en 2015, ce qui se traduit par une ponction de 120 000 \$ dans les revenus de la Ville pour la prochaine année.

Les membres du conseil ont été confrontés à un exercice budgétaire difficile cette année, notamment en raison de cette coupure gouvernementale. Ainsi, pour boucler le budget 2015, les élus chapaisiens ont adopté différentes mesures telles que le gel des salaires des membres du conseil, une réorganisation à l'intérieur de plusieurs services municipaux combinée à une réduction de leurs dépenses, une diminution du montant accordé à la Corporation de développement économique, le report de certaines dépenses jugées non urgentes, etc. « *Le conseil a choisi d'être responsable et d'équilibrer ses finances, tout en minimisant les coupures dans les services aux citoyens, sans toutefois alourdir la fiscalité pour les contribuables* », a déclaré le maire Steve Gamache.

Gel du taux de la taxe foncière

Lors de cette séance, le maire Steve Gamache a annoncé le gel de la taxe foncière pour toutes les catégories d'immeubles. Pour le secteur résidentiel, ce taux restera donc à 2,30 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour le secteur commercial, ce taux sera de 4,40 \$ tandis que pour le secteur industriel, il demeure inchangé à 5,00 \$. En ce qui concerne la tarification des services municipaux, comme par les dernières années, elle sera majorée de 3 % afin de compenser la hausse des coûts d'opération et du coût de la vie. Ainsi, la tarification pour l'eau potable passera de 329 \$ à 339 \$ et celle pour les matières résiduelles et matières recyclables, de 195 \$ à 201 \$.

Introduction d'une taxe environnementale

Afin de faire face à ses obligations environnementales, le conseil a introduit une taxe spéciale qui permettra de fermer, notamment, d'anciens dossiers environnementaux. Cette taxe spéciale, qui aura une durée de vie de 5 ans, comprend un montant fixe de 175 \$ par immeuble, assujetti à un montant supplémentaire équivalant à 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation, et ce pour chaque catégorie d'immeubles. Le montant de 70 000 \$ qu'a dû mettre en cautionnement la Ville dans les années 90 pour l'obtention de son certificat d'autorisation environnementale dans le cas du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) a également été considéré.

Cette taxe tient compte, dans une certaine mesure, de la capacité de payer de chaque contribuable. Ainsi, le propriétaire d'une résidence unifamiliale moyenne évaluée à 72 300 \$ paiera 247,30 \$ en 2015. Cette taxe environnementale servira uniquement à payer les coûts de fermeture du LES avec son bassin de lixiviat, du dépôt de matériaux secs (DMS) ainsi que l'aménagement d'un dépôt de neiges usées (DNU) répondant aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Actuellement, la Ville est en état d'infraction dans ces dossiers et est passible d'amendes de plusieurs milliers de dollars par jour si elle n'obtempère pas aux sommations du Ministère.

« Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous devons introduire en 2015 une taxe spéciale pour la fermeture de ces anciens dossiers environnementaux, et ce pour les cinq (5) prochaines années. Dans le rapport du Maire de novembre, nous avons annoncé un montant fixe de 100 \$ assujetti à un montant supplémentaire équivalent à 0,043 \$ du 100 \$ d'évaluation, mais ce montant a dû être revu à la hausse en raison des coûts reliés, entre autres, à la fermeture du bassin de lixiviat du LES qui n'ont été connus qu'au début de décembre » a précisé le maire Gamache.

Rappelons qu'au milieu des années 1990, la Ville de Chapais avait érigé un LES afin d'y enfouir ses matières résiduelles et d'importer des déchets de l'extérieur de la municipalité ainsi qu'un DMS près du chemin du lac Cavan. Malheureusement, à l'exception du cautionnement relié au LES, aucune somme d'argent n'a été mise de côté annuellement afin de respecter les conditions de fermeture du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Quant au dépôt de neiges usées, le Ministère exige la mise aux normes du DNU situé à l'entrée est de la ville, le long du boulevard Springer. L'estimation de cette mise aux normes est de 400 000 \$ et le conseil a décidé d'en aménager un nouveau sur le site de l'ancienne mine Opémiska, aménagement qui sera beaucoup moins onéreux (estimé à 150 000 \$).

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2015, 2016 et 2017 totalise 5,27 M\$. Ce programme renferme les grandes orientations d'investissement de la Ville pour les trois prochaines années et est validé tous les ans par le conseil municipal. Les investissements majeurs présentés dans le plan triennal sont pour l'année 2015: la fermeture du LES, du DMS et du DNU; la construction d'un nouveau DNU; la mise à niveau du terrain de jeux près du centre communautaire et sportif; l'aménagement du nouveau garage municipal et de la caserne des pompiers; la réfection de certaines conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que le changement de lumières de rue par la technologie DEL.

Conclusion

« Chaque année budgétaire comporte son lot de défis et l'année 2015 n'y a pas fait exception », a affirmé le maire Steve Gamache, ajoutant que « les coûts liés à la prestation de services continuent de grimper chaque année, les changements démographiques requièrent des ajustements aux services dispensés à la population et de nouvelles responsabilités et obligations de sources gouvernementales nous sont constamment imposées ».

« Dans cet exercice budgétaire, le conseil s'était fixé comme objectif de pourvoir au maintien de services de qualité aux citoyens dans un contexte d'austérité budgétaire sans augmenter indûment le fardeau fiscal des contribuables, en pensant à l'avenir, et ce tout en prenant nos responsabilités au niveau environnemental. Nous y sommes arrivés !» a-t-il conclu.

Source : Bureau de la direction générale
Mariève Bernier, directrice générale
418-745-2511 poste 225